

M. LE PRÉSIDENT. — Il était désirable pour M. de Bismark, c'était son droit, et c'était tout naturel dans sa situation, de multiplier les négociations entamées, car il y avait pour lui tout avantage à en avoir trois ou quatre tout à la fois sur le tapis, pour qu'elles pussent se contredire et se contre-carrer les unes les autres; pour lui, représentant des intérêts d'un gouvernement étranger, c'était naturel.

Il y a quelques mots importants que vous avez rapportés, et que je relève. Ainsi, M. de Bismark aurait dit : « L'armée de Metz est la seule qui reste à la France. » Ce mot de M. de Bismark, vous l'avez répété?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je ne me souviens pas absolument des expressions, mais j'ai annoncé au conseil que l'armée de la Loire avait été détruite, qu'elle était même rejetée au delà de la Loire, et que les Prussiens étaient en marche sur Bourges, ce qui n'a jamais été exact, mais ce qui m'avait été dit par M. de Bismark.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Avez-vous eu connaissance de la lettre écrite, le 29 septembre, par le maréchal Bazaine au prince Frédéric-Charles?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Pardon...

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Et dans laquelle il était question de certaines conditions auxquelles M. le maréchal Bazaine offrait de capituler?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — J'ai eu connaissance de cette lettre, mais je n'ai jamais connu les conditions que le maréchal pouvait faire.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Alors, vous ne vous rappelez pas les détails de cette lettre? Les conditions y sont inscrites tout au long.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — J'ai bien eu connaissance de cette lettre, puisque c'est moi qui l'ai écrite sous la dictée de M. le maréchal, seulement je ne me la rappelle pas tout à fait en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT. — D'après ce que vous venez de nous dire, vous ne pouvez pas en bien connaître les détails, puisque vous les ignoriez en allant à Versailles, et que vous n'y apportiez qu'une formule, vous n'aviez sur les conditions que des idées assez vagues.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — J'étais chargé de demander ces conditions à M. de Bismark : c'était lui qui devait les poser.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais, en vous rendant à Versailles, vous deviez avoir une idée des conditions générales qui pouvaient être faites à une armée placée dans la situation de celle de Metz?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je savais seulement ce que m'avait dit M. le maréchal Bazaine dans les conversations que j'avais eues avec lui; c'est-à-dire qu'il accepterait volontiers pour son armée le droit de se retirer sur un terrain délimité, sur un terrain neutralisé, afin de concourir à l'établissement d'un gouvernement régulier et légal.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Dans la conversation que le général a eue avec M. Bompard, celui-ci lui a-t-il demandé s'il avait fait connaître au gouvernement de la défense nationale la démarche qu'il venait de faire et les résultats de cette démarche?

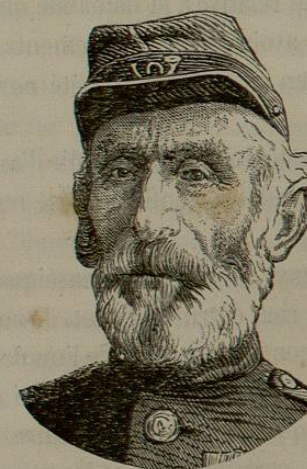
M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Comment aurais-je pu la faire connaître à ce gouvernement de la défense nationale? Je n'étais en rapport avec aucun de ses membres.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Lorsque vous avez quitté le Ban-Saint-Martin, vous aviez chez vous certains papiers; par exemple, la correspondance que le prince Frédéric-

Charles avait pu échanger avec M. le maréchal Bazaine, ainsi que d'autres papiers relatifs aux services militaires, et diverses correspondances.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je n'avais absolument rien. Je travaillais constamment dans le cabinet de M. le maréchal, situé au rez-de-chaussée; moi, j'habitais au premier étage, et j'avais un petit bureau où je renfermais tous les papiers concernant le service du personnel de l'armée, qui m'avait été confié. Toutes les propositions qui étaient adressées à M. le maréchal pour les grades, l'avancement, les croix et les médailles, je les conservais pour les examiner avant de les remettre entre les mains du chef de bureau.

J'y mettais également toutes les lettres de recommandation, qui sont toujours adressées à un officier dans la position que j'occupais, ainsi que la correspondance particulière, assez nombreuse et assez intéressante que j'entretenais avec certains officiers généraux et chefs



FISSABRE.

d'armée, qui étaient mes anciens camarades et qui m'exposaient leur opinion sur la situation. Mais je n'avais aucun papier relatif à la correspondance que M. le maréchal a pu avoir avec le prince Frédéric-Charles; d'ailleurs, à ma connaissance du moins, cette correspondance se réduit à cette lettre, que tout le monde connaît, que M. le maréchal a écrite le 15 septembre au prince pour savoir quelle était exactement la situation de la France après la catastrophe de Sedan, et à la lettre du 29 septembre, à laquelle M. le commissaire du gouvernement faisait allusion tout à l'heure, et qui était une réponse du maréchal à M. le général de Stiehle, au sujet de la dépêche venue de Versailles, relative aux conditions de la capitulation.

Il y a encore les deux ou trois lettres que M. le maréchal a dû écrire, et qui n'étaient pour ainsi dire que des notes, au moment de m'envoyer à Versailles d'abord et à Londres ensuite; enfin une lettre, — peut-être deux, je ne me rappelle pas exactement, — que le prince Frédéric-Charles a écrites à M. le maréchal, au sujet d'un sous-officier qui avait appartenu à sa maison militaire, et au sort duquel il s'intéressait vivement. Ce sous-officier avait été tué.

A ma connaissance, je le répète, il n'y a jamais eu d'autre correspondance entre M. le maréchal Bazaine et le prince Frédéric-Charles.

M. LE PRÉSIDENT. — Si peu important qu'ait pu être le nombre des lettres échangées entre les deux quartiers généraux, il a été constaté, dans l'instruction, qu'on ignorait ce que cette correspondance avait pu devenir. En effet, — et c'est ce qui paraît un peu étonnant, — il n'en est resté aucune trace. Ainsi, la lettre du 29 septembre, à laquelle vous venez de faire allusion, a bien été retrouvée à Berlin ; mais il n'existe aucun registre de correspondance et M. le commissaire du gouvernement désirait savoir, je crois, si, en raison de vos fonctions, étant chargé de ce que nous appelons le cabinet de M. le maréchal, vous n'aviez pas tenu un registre où toute la correspondance, confidentielle ou non, se trouvait relatée ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — La lettre du 29 septembre n'a pas été enregistrée, — j'en ai la certitude, — parce que je l'ai écrite sous la dictée de M. le maréchal, en présence de l'officier prussien qui venait d'apporter la dépêche, et qui a remporté immédiatement la réponse.

Quant à la première lettre, celle relative à la demande que M. le maréchal avait adressée au prince Frédéric-Charles, pour avoir des renseignements sur l'état de la France, après la capitulation de Sedan, je crois bien qu'elle n'a pas été enregistrée non plus ; je n'oserais pas l'affirmer.

M. LE PRÉSIDENT. — Il m'était resté un vague souvenir d'avoir lu ou vu quelque part qu'il avait existé un registre de correspondance confidentielle, registre que vous aviez détruit, je crois, au moment de la capitulation.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — C'est un renseignement qui résulte du dossier.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je n'ai rien détruit du tout. Je suis parti le 19, en laissant mes papiers sur mon bureau ; je les ai confiés aux soins de l'un de mes amis qui habitait la même chambre que moi en le priant, car il fallait tout prévoir, de les brûler si par hasard je ne rentrais pas avant les événements qui pouvaient se produire. Ces papiers, du reste, n'avaient aucune espèce d'intérêt, sans quoi, certainement, je les eusse emportés avec moi à Londres.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je vous ferai remarquer qu'il ne s'agissait pas seulement, dans ma question, des lettres qui étaient écrites au Ban-Saint-Martin, mais aussi de celles qui y étaient reçues, et qui venaient du quartier général prussien. L'instruction a constaté que treize de ces lettres n'ont pas été retrouvées ; il n'en a même été retrouvé aucune trace depuis lors ; l'instruction a constaté également que, comme vous venez de le dire tout à l'heure, vous aviez, en partant, donné l'ordre de brûler les papiers qui se trouvaient chez vous. On pouvait donc supposer que, parmi ces papiers, en raison des fonctions toutes particulières et de confiance intime que vous remplissiez auprès de M. le maréchal, se trouvaient des lettres ayant le caractère tout exceptionnel auquel je fais allusion en ce moment.

Ces lettres, nous ne les connaissons pas, et par conséquent nous ne pouvons pas dire ce qu'elles contenaient. Mais enfin, je vous demandais pourquoi vous aviez donné cet ordre de brûler vos papiers, surtout, je le répète, si parmi ces papiers il y en avait dont il ne vous appartenait pas de disposer ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je n'ai jamais eu de lettres du prince Frédéric-Charles ; j'ai expliqué au conseil tout ce que je savais des lettres que le maréchal a pu recevoir du prince. Je crois que j'ai répondu à peu près à la question qui m'était posée, en énumérant la correspondance qui a existé entre les deux chefs d'armée ; elle est restée, je crois, tout entière dans les mains de M. le maréchal. Pour moi, je n'ai jamais eu aucune de ces lettres dans

mon cabinet, je n'y conservais que des papiers sans grand intérêt, et j'ai donné l'ordre de les brûler, parce qu'ils ne servaient à rien.

M^e LACHAUD. — M. le commissaire du gouvernement rappelait tout à l'heure la lettre du 27 septembre du maréchal Bazaine, en réponse à la communication faite au sujet du sieur Régnier, et il paraissait résulter des observations de M. le commissaire du gouvernement, que, dans cette lettre, il y avait des détails précis sur les conditions de la paix ; j'ai la lettre sous les yeux et voilà la seule phrase qui puisse donner lieu à cette interprétation : je lis : « La seule chose que je puisse faire, serait d'accepter une capitulation avec les honneurs de la guerre. »

Il n'y a pas un mot de plus, et par conséquent cela ne peut pas s'appeler un détail des conditions de capitulation.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Si vous voulez bien lire la fin de la lettre...

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — J'ai écrit : *que je puisse* ; c'était une fin de non-recevoir.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette lettre a été déjà lue. Je crois que ce que M. le commissaire du gouvernement indiquait, c'est que : « Capitulation avec les honneurs de la guerre, » quand on n'y ajoute pas certains commentaires que j'ai entendu développer tout à l'heure et qui peuvent être très-justes, mais qui me paraissent assez nouveaux, cela pouvait passer pour des conditions rudes ! Voilà la seule réflexion que je voulais faire.

M^e LACHAUD. — Je ne peux pas, quant à présent, m'expliquer sur ce point ; mais, dans la discussion, je donnerai lecture de l'interprétation donnée sur les honneurs de la guerre par quelques-uns des maréchaux qui ont déposé, et qui ont expliqué ce que, dans les conditions actuelles, on entendait alors par ces mots. Le général Boyer, du reste, disait tout à l'heure que c'était la sortie avec armes et bagages.....

M. LE PRÉSIDENT. — Il est incontestable qu'avec les honneurs de la guerre on sort avec armes et bagages. Toute la question est de savoir jusqu'à quel point on les garde !

M. BOMPARD. — Dans le mois d'octobre 1870, j'ai vu deux fois le général Boyer. La première fois, il allait de Metz au quartier général allemand. Le hasard m'avait conduit du côté du chemin de fer, quand je vis un train, composé d'un wagon, s'arrêter en gare de Bar-le-Duc. Je me portai à la gare, je vis descendre un général français ; j'allai vivement à sa rencontre, je lui dis que j'étais le maire de Bar-le-Duc, que s'il avait besoin de mes services, je le priais de disposer de moi. Mais nous fûmes immédiatement séparés par les Prussiens.

Je demandai alors au commandant des étapes prussiennes l'autorisation de voir le général français qui était là, de lui faire mes offres de services, s'il en avait besoin, et de lui demander des nouvelles des généraux de mes amis qui étaient à l'armée de Metz.

J'obtins cette autorisation, et j'allai de nouveau voir le général Boyer. Mais nous étions constamment entourés par des officiers prussiens, et je ne pus faire que des questions oiseuses qui n'avaient pas trait du tout aux affaires de Metz. Le général Boyer me demanda simplement une couverture pour continuer son voyage. Quand je la lui remis, je pus seulement lui dire : « Et Metz ? — Cela va mal ; je ne puis en dire davantage. » Je me retirai, et avant de quitter la gare, je donnai l'ordre à quelqu'un, qui était là constamment au buffet, de me prévenir quand le général repasserait, à quelque heure du jour ou de la nuit que ce fût. Je désirais avoir des nouvelles plus précises de Metz.

A son retour, je fus averti que le train était en gare. J'arrivai à la gare, et je trouvai

dans le compartiment du général Boyer un de nos concitoyens. Je le priaï de descendre, je pris sa place, et je restai seul avec le général Boyer. Je lui demandai des nouvelles de ce qui se passait à Metz. Il me dit que tout était perdu, qu'il venait du quartier général allemand pour avoir des conditions plus douces que celles qu'on lui avait faites devant Metz, mais qu'il n'avait rien pu obtenir, et que la ville de Metz et l'armée seraient obligées de se rendre. Immédiatement, comprenant ce que cette situation avait de grave, je demandai au général Boyer s'il avait prévenu le gouvernement de la défense nationale. Il me répondit : « Je n'ai pas de relations avec le gouvernement de la défense nationale. »

Je me retirai immédiatement, atterré de ces nouvelles, et, instantanément, je me rendis chez un de mes amis, qui était en communication avec Chaumont (Haute-Marne), qui n'était pas occupé par les Prussiens. Je lui dictai ma conversation avec le général Boyer, et je lui donnai l'ordre d'envoyer cette conversation au préfet, à Chaumont, que je ne connaissais pas, mais qui était le représentant du gouvernement, afin qu'il fit prévenir le gouvernement de la défense nationale que la capitulation allait avoir lieu, que, par conséquent, une armée allait se trouver libre, pouvant changer les conditions de la lutte qui se poursuivait à Paris et sur la Loire.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général ne vous dit pas qu'il ferait prévenir le gouvernement de la défense ; quelles furent ses expressions ?

M. BOMPARD. — Il me dit : « Je n'ai pas de relations avec le gouvernement de la défense ; » voilà tout, je n'ai pas insisté. Je quittai le général ; j'en savais, hélas ! plus que je n'en voulais savoir, et j'envoyai la dépêche dont j'ai parlé.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous pu lui donner des renseignements sur l'état de la France et sur les efforts qui se faisaient pour prolonger la lutte ?

M. BOMPARD. — Je ne me rappelle pas lui en avoir donné, ni qu'il m'en ait demandé. J'aurais pu causer plus longtemps, mais après ces nouvelles écrasantes, surtout pour moi Lorrain, je quittai le wagon du général Boyer. Je ne sais combien de temps il est resté en gare ; je suis parti.

M. RAMEAU, maire de Versailles, député à l'Assemblée nationale. — J'ai eu deux conférences avec M. de Bismark : la première le 7 octobre 1870, la seconde le 21 octobre. Ce qui a trait à la ville de Metz s'applique à la seconde conférence, je ne m'occuperai que de cette partie.

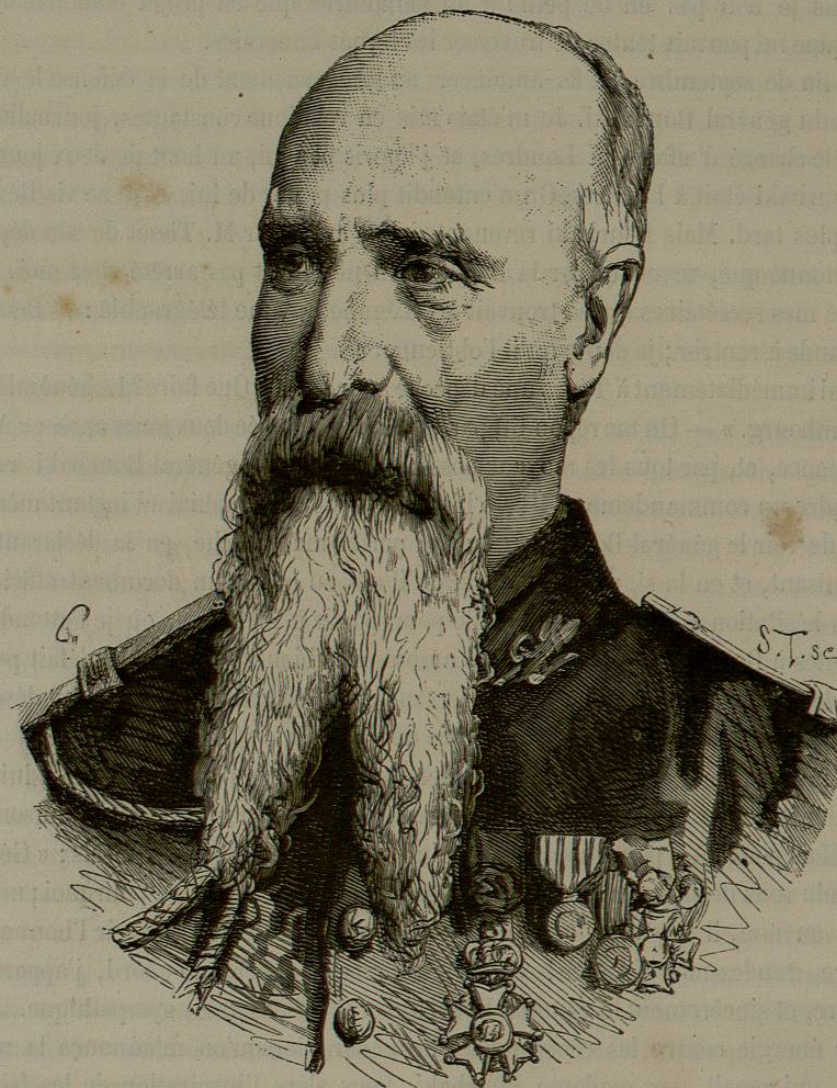
M. de Bismark m'avait dit : « Vous avez tort de croire que Napoléon III n'ait plus de racines en France ; il a pour lui l'armée... » J'avais fait un signe négatif, et alors il reprit : « Le général Boyer, envoyé par le maréchal Bazaine, est venu pour traiter de la paix au nom de Napoléon. Si l'on permet à la garnison de Metz de se retirer, elle se rendra dans la Gironde, où elle prendra l'engagement de ne pas combattre pendant trois mois et d'attendre les événements. Nous pourrions alors disposer des 200,000 hommes qui sont devant Metz ; nous formerons sept armées de 100,000 hommes chacune, avec lesquelles nous traverserons la France dans tous les sens, et nous vivrons à ses dépens. »

Le conseil municipal de Versailles attachant comme moi une gravité considérable à ces renseignements, les a insérés au procès-verbal de la séance. Depuis cette époque, ils figurent sur le registre des délibérations, où j'ai pu à plusieurs reprises les relire.

M. TACHARD, ancien ministre de France à Bruxelles. — Je demande, avant de dire un seul mot, de me couvrir de la protection d'une seule personne, celle de mon père, et je dépose.

Je suis parti de Paris pour Bruxelles le 14 du mois de septembre 1870. Le 17, j'envoyais ma première dépêche sur la situation.

J'étais bien neuf à Bruxelles, je ne connaissais personne. Quand j'ai quitté mon ami vénéré, oui vénéré, Jules Favre, j'ai eu un tremblement. Je me disais : je n'ai jamais été



LE COLONEL VILLETTE.

dans la diplomatie, je n'en connais pas le premier mot ! Je suis arrivé à établir des communications, beaucoup, j'ai essayé onze fois. M. Jules Favre m'avait dit : « Vous aurez une seule chose à faire. Savoir des nouvelles de Metz, surveiller ; pour tout le reste je m'en rapporte à vous. » Je me suis donc efforcé de me mettre en communication avec la place de Metz ; pour cela j'ai employé tous les moyens.